



Parti socialiste
jurassien

Motion N° 1093

PARLEMENT JURASSIEN
GROUPE SOCIALISTE

Sauver la seule station de gaz naturel carburant du Jura

En association avec la Ville de Delémont, EDJ exploite la seule station de remplissage de biogaz/gaz naturel carburant (GNC) du canton du Jura, à Delémont. D'un rendement relativement moyen ces dernières années, c'est aujourd'hui la survie même de cette station qui pourrait se voir remise en cause en raison du probable remplacement - cette année encore - du bus navette de la Ville de Delémont, seul véhicule lourd à fréquenter ses colonnes. L'expérience s'étant révélée peu concluante, CarPostal songe en effet à revenir au diesel.

En revanche, pour la soixantaine de véhicules légers qui roulent au GNC dont une bonne partie de la flotte publique de la Ville de Delémont, le bilan est largement positif. Au point qu'EDJ et les services industriels delémontains ont mis sur pied un programme pilote de subventionnement pour inciter les automobilistes à faire le pas. Avec, à la clé une somme de 3'000 francs par véhicule neuf qui compense presque intégralement le surcoût, à l'achat, d'une petite voiture de ce type dont les performances sont par ailleurs tout à fait comparables, voire supérieures sur le plan écologique (voir l'Ecomobiliste 2014 de l'ATE) à celle de ses homologues hybrides ou conventionnelles. Cette opportunité leur a été communiquée par les canaux habituels de la Ville de Delémont. Une lettre a également été adressée aux garagistes de la région afin qu'ils soient en mesure d'y rendre attentifs leurs clients.

Reste que ces efforts risquent, à eux seuls, de ne pas être suffisants. Et, sous peine de voir, à court ou moyen terme, disparaître la seule station GNC jurassienne, la République et canton du Jura serait bien inspirée d'y joindre les siens. A défaut, le risque est grand de revenir à la situation antérieure à 2007, lorsque le Jura était une zone vierge sur les cartes des automobilistes qui ont fait le choix d'un carburant meilleur marché et moins polluant.

Aussi, nous invitons le Gouvernement à inciter l'ensemble des services de l'administration cantonale situés - en priorité et pour des questions de proximité - dans la couronne delémontaine à adopter le « réflexe GNC » lors du renouvellement de leur parc automobile, quitte à établir un quota contraignant de véhicules cantonaux roulant au biogaz/gaz naturel carburant. Il lui est également demandé de présenter un bilan régulier de l'avancement de cette mesure qui s'inscrit certainement dans le cadre de sa stratégie énergétique en construction.

Le responsable :

Jean-Yves Gentil

Delémont, le 26 mars 2013